



# Evolution des mesures sanitaires

## Etape 1 : à compter du 28 novembre



Ouverture des commerces (sauf bars et restaurants) et services à domicile jusqu'à 21h00



Autorisation des activités en extérieur (promenade, course à pied...) pour 3 heures dans la limite d'un rayon de 20km



Autorisation des activités extra-scolaires en plein-air



Les cérémonies cultuelles limitées à 30 personnes

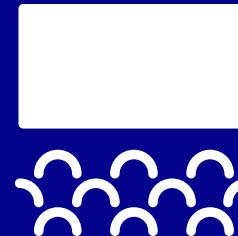
## Etape 2 : à compter du 15 décembre (si la situation sanitaire le permet)



Fin du confinement.  
Mise en place d'un couvre-feu de 21h00 à 07h00 (sauf les 24 et 31 décembre)



Autorisation des activités extra-scolaires en intérieur



Ouverture des salles de cinéma, théâtres, musées

## Etape 3 : à compter du 20 janvier (si la situation sanitaire le permet)



Ouverture des restaurants et des bars



Ouverture des salles de sport



Reprise des cours en présentiel au lycée, puis 15 jours plus tard dans les universités